



TECHNICIEN(NE) SUPERIEUR(E) DES TRANSPORTS DE PERSONNES

CONTEXTE :

Ce titre professionnel TSTP permet à son titulaire d'acquérir ou de démontrer ces capacités professionnelles à la gestion d'une entreprise ou plus généralement d'une activité de transport de voyageurs.
La décision ministérielle du 18 septembre 2015 permet à un titulaire de ce titre d'obtenir par équivalence l'attestation de capacité professionnelle au transport de voyageurs.

PERSONNES CONCERNÉES :

Salariés ou demandeurs d'emploi souhaitant se former ou valider leurs compétences à la fonction de dirigeant d'une société ou d'un service de transport de personnes.

PRÉ-REQUIS :

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat, ...) ou justifier de 3 ans d'expérience à cette fonction (accès VAE).
Aptitude au management
Bon niveau en anglais

DUREE :

1015 heures en centre incluant les périodes d'examen

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Pouvoir élaborer des solutions pour la construction des réseaux de transports urbains ou interurbains et pilote tout ou partie des activités de transports de personnes
Evaluer les besoins en conducteurs et en matériels nécessaires au bon fonctionnement des lignes et réseaux.
Dimensionner et planifier les moyens humains et matériels (rentabilité, appui au service commercial).
Assurer le suivi des opérations et remédier aux aléas de l'exploitation
Contrôler et analyser les documents et données d'exploitation et préparer la paie des conducteurs
Animer et encadrer les équipes de conducteurs.
Assurer le respect de la réglementation sociale européenne

METHODES PEDAGOGIQUES :

Exposés étayés par des diaporamas, des vidéos, des exercices, des études de cas.
Questions / réponses.
Alternance d'apports théoriques et partage d'expériences des stagiaires et du formateur.
Mise en situation.
Exercices en atelier sur des thèmes sélectionnés.

DISPOSITIFS DE SUIVI :

Feuille d'émargement - Attestation de stage individuelle.

VALIDATION DES ACQUIS :

Examen du titre professionnel de TECHNICIEN(NE) SUPERIEUR(E) DES TRANSPORTS DE PERSONNES.
Les conditions de l'examen sont conformes au référentiel de certification en vigueur.

DISPENSATEUR DE FORMATION :

Formateurs diplômés et reconnus compétents

DIRECTEUR PEDAGOGIQUE :

Jean-Luc LAZARI

CONTENU DE LA FORMATION :

ETABLIR LE PLANNING DE L'ACTIVITE DU PERSONNEL DE CONDUITE.

Les acteurs et les activités du transport terrestre de personnes.
Le cadre législatif réglementaire et contractuel du transport terrestre de personnes.
Le transport urbain de personnes.
Réglementation sociale en transport urbain de personnes.
Le transport non urbain de personnes.
Réglementation sociale en transport non urbain de personnes.
Lecture et usage des plans et cartes pour répondre aux appels d'offre.
Les caractéristiques techniques des véhicules.
Le planning de l'activité.
Initiation informatique Word et Excel.

CONTROLLER L'ACTIVITE QUOTIDIENNE DE L'EXPLOITATION

Le cadre contractuel du transport de personnes.
Les fondements de la relation contractuelle du travail.
Les relations téléphoniques en exploitation.
Le diagramme de Grantt au service de l'encadrement de l'exploitation.
Le marketing appliqué au transport de personnes.
La législation sociale/obligations et responsabilité en transport de personnes.
La gestion technique de la pré-paie des conducteurs.

CONCEVOIR DES LIGNES ET SERVICES ASSOCIES :

Formalisation d'une offre à partir d'une convention d'exploitation.
L'analyse et la maîtrise du compte de résultats.
L'analyse du coût de revient transport.
Réalisation des graphiques.
Pratique des progiciels.
La construction de tableaux et graphiques sous Excel.
La maîtrise de l'Anglais technique.

ETABLIR LES COTATIONS EN OCCASIONNEL ET EN TOURISME

La place institutionnelle et réglementaire du tourisme par autocars.
La géographie du touristique en transport de voyageurs.
Le cadre d'itinéraires touristiques en autocars.
La négociation commerciale de prestations transport/tourisme.
Analyse et maîtrise des prestations transport/tourisme.
L'accueil et la communication en anglais.